

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 NOVEMBRE 2022

N° 2022-11-06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 22

Exprimées par pouvoirs : 11

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Yann TRACOL à Pierre COMBES, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud - Garde Régionale Forestière :
ouverture de 4 postes pour accroissement saisonnier d'activité**

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	37 070 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	37 070 €	29 656 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2021, grâce à l'intervention du dispositif France Relance, le Parc a expérimenté la mise en place d'écoguides sur son secteur drômois, afin d'effectuer un suivi de la fréquentation et de sensibiliser le public rencontré sur site aux bonnes pratiques à adopter dans les milieux naturels, notamment pour un usage de baignade, et à la découverte de l'environnement.

En 2022, le Parc a bénéficié du soutien de la région Sud pour déployer deux agents de la Garde Régionale Forestière. La Garde Régionale Forestière s'intègre dans le dispositif « Guerre du Feu » de la région Sud et forme des jeunes de 18 à 25 ans aux spécificités de la forêt méditerranéenne mais également aux techniques de communication positives. Les deux gardes sont intervenus dans les Gorges de la Méouge pour la saison estivale, et ont renforcé le dispositif d'écoguides déjà mis en place dans la partie drômoise du Parc.

Cette présence sur le terrain a rencontré un excellent accueil, tant auprès des habitants que des visiteurs. Le Parc souhaite donc développer ce dispositif en 2023, en renforçant sa Garde Régionale Forestière.

La Présidente propose ainsi de recruter quatre agents GRF pour la saison estivale 2023 : trois agents sur trois mois et un coordinateur sur quatre mois, qui aura en charge la préparation de la mission.

Cette équipe sera présente sur le site des gorges de la Méouge, un site identifié comme sensible et fréquenté. Ses missions seront les suivantes :

- Prévention du risque incendie
- Médiation sur site auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement
- Suivi de la fréquentation

De façon plus globale, et pour assurer la continuité de ce dispositif côté drômois, le Parc va poursuivre son travail sur l'impact environnemental de la fréquentation touristique de certains sites naturels dans le cadre de l'espace valléen, volet touristique de la politique montagne. Ce déploiement fera l'objet d'une prochaine délibération.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :



Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € TTC
Frais salariaux 4 éco-guides pour 3 mois dont 1 coordinateur pour 4 mois en 2023	33 700 €	Région SUD Dispositif Garde Régionale Forestière (80%)	29 656 €
Equipement, habillement, matériel	3 370 €	Autofinancement du Parc (20%)	7 414 €
Total	37 070 €	Total	37 070 €

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 2°;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4 , I.2.3 et II.2.2 visant respectivement à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « garde régionale forestière » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° du CGFP, d'ouvrir 3 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 3 mois et d'un poste « d'écoguide coordinateur » à temps complet, pour une durée de 4 mois, à compter de la date d'embauche, pour :
 - Prévenir le risque incendie
 - Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aux pratiques responsables ;
 - Suivre la fréquentation de sites naturels en sur-fréquentation touristique.

Et ce à compter du 1^{er} juin 2023 pour le poste de coordinateur et du 15 juin 2023 pour les postes d'eco-guides

- **Dit** que la rémunération de ces postes sera au plus afférente à l'IB 457 / IM 400
- **Décide** qu'en cas de besoin, il sera possible de prolonger ces contrats conclus pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale totale de 6 mois, pendant la même période de douze mois consécutifs
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois, solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

